



[1]

Liens utiles:

<http://www.epernay.fr/node/364> ^[2]

Contact(s):

Renseignements :

Point "Accueil et services" du Stationnement

7, place Bernard-Stasi à Épernay

03 26 53 37 77

Ouvert du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Depuis le 1^{er} janvier 2018, en cas de non-paiement ou de paiement insuffisant du stationnement, les automobilistes doivent s'acquitter d'un "forfait post-stationnement", en remplacement de l'amende pénale, qui s'élevait à 17 €.

Le forfait post-stationnement sera fixé et directement perçu par la collectivité. La Ville d'Épernay a fait le choix de l'établir à **16,50 €** sur les zones rouge et verte. En moyenne, la plupart des autres communes concernées l'ont fixé entre 25 et 35 euros.

Comment ça marche ?

Le temps de stationnement recommandé :

Le "temps de stationnement recommandé" est de 2h maximum pour la zone rouge et de 8h maximum pour la zone verte.

Les tarifs actuels du stationnement en zones rouge et verte restent inchangés :

Zone rouge (Hyper Centre-ville) Stationnement limité à 2h		
1 ^{er} quart d'heure	(Puis 0,10 € par tranche de 4 minutes)	0,50 €
1 heure		1,60 €
2 heures		3,10 €

Zone verte (Périphérie Hyper Centre-ville) Stationnement limité à 8h	
1 ^{er} quart d'heure	0,40 €
(Puis 0,10 € par tranche de 7 minutes les deux premières heures, par tranche de 8 minutes de la 3 ^e à la 5 ^e heure, par tranche de 10 minutes de la 5 ^e à la 8 ^e heure)	
1 heure	1 €
2 heures	1,90 €
5 heures	4,20 €
8 heures	6 €

Le temps de stationnement déconseillé :

Au-delà du "temps de stationnement recommandé", 1h de stationnement supplémentaire, dit "temps de stationnement déconseillé", est autorisée sur chaque zone.

Afin d'inciter à la rotation des véhicules, les tarifs du "temps de stationnement déconseillé" sont élevés :

Zone rouge (stationnement de courte durée) :

	Périodes	Tarifs par tranche	Tarifs en durée cumulée
Temps déconseillé (au-delà de 2h)	De 120 à 180 minutes (3h) : La tranche de 4 minutes	0,90 €	16,50 €

Zone verte (stationnement de moyenne durée) :

	Périodes	Tarifs par tranche	Tarifs en durée cumulée
Temps déconseillé (au-delà de 8h)	De 480 à 540 minutes (9h) : La tranche de 4 minutes	0,70 €	16,50 €

En cas d'insuffisance de paiement (horaire de départ prévu dépassé), est soustrait au forfait de post-stationnement (16,50 euros) le montant déjà réglé par l'automobiliste, à condition que celui-ci ait été effectué dans la plage horaire dévolue à la zone.

Un papillon d'avertissement de l'application du "forfait post-stationnement" sera apposé sur le pare-brise du véhicule et l'avis de paiement sera notifié à l'usager par voie postale.

Ce dernier devra s'en acquitter dans les trois mois suivants,
sous peine d'une majoration.

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/fps>

Liens

[1] <https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/stationnement.png>

[2] <http://www.epernay.fr/node/364>